



INVITATION
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

25 janvier 2020
Frauenfeld, Eisenwerk
Début : 11h00

INFORMATIONS PRATIQUES

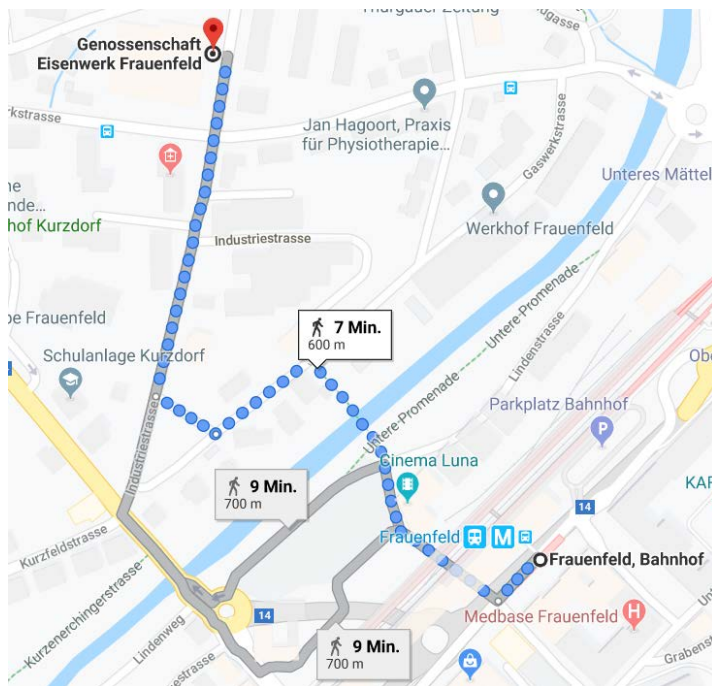
QUAND ET OÙ ?

Samedi 25 janvier 2020, 11h00 à 15h00, suivie d'un apéritif

Lieu : Eisenwerk, Industriestrasse 23, 8500 Frauenfeld

PLAN

L'Eisenwerk est situé à environ 7 – 9 minutes à pied de la gare de Frauenfeld.



Liaisons ferroviaires vers Frauenfeld :

Genève	07:15 (voie 4), arrivée 10:41
Lausanne	07:44 (voie 1), arrivée 10:41
Zurich	10:05 (voie 34), arrivée 10:41
Bellinzona	08:02 (voie 1), arrivée 10:41
Bâle	08:43 (voie 6), arrivée 10:41
Berne	09:02 (voie 4), arrivée 10:41
St. Gallen	09:37 (voie 3), arrivée 10:39

CONTACT

Regula Tschanz, secrétaire générale des VERTS suisses, 079 379 16 53

REPAS / APÉRITIF

Des bons pour le repas de midi pourront être achetés sur place. Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 11h00 **Accueil et informations logistiques**
président de l'assemblée :
Simon Vogel (co-président des Jeunes Vert-e-s TG)
- 11h10 **Message de bienvenue**
Kurt Egger (président des Verts thurgoviens,
conseiller national TG)
- 11h15 **Discours présidentiel**
Regula Rytz (présidente des VERTS suisses,
conseillère nationale BE)
- 11h30 **La protection climatique ne peut être que sociale !**
- **Loi sur le CO₂ – où en sommes-nous ?**
Bastien Girod (conseiller national ZH, président de
la Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de l'énergie du
Conseil national)
 - **Soulager les propriétaires et protéger les locataires**
Balthasar Glättli (conseiller national ZH)
 - **Economiser de l'argent grâce à la mobilité douce**
Isabelle Pasquier-Eichenberger (conseillère
nationale GE) et Michael Töngi (conseiller
national LU)
 - **Place financière : sortir du pétrole, du gaz et du
charbon afin d'éviter des coûts subséquents élevés**
Lisa Mazzone (conseillère aux Etats GE)
 - **Résolution « Pour une protection du climat
sociale »**
Regula Rytz (présidente des VERTS suisses,
conseillère nationale BE)
- 12h30 **Repas de midi**

DOCUMENTS

[proposition de la
direction](#)

13h30	Votations fédérales Franziska Ryser (conseillère nationale SG)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Votations du 9 février 2020 • Recommandation pour l'initiative de résiliation (initiative « Pour une immigration modérée ») 	proposition de la direction
13h50	Initiative pour une 13^e rente AVS Katharina Prelicz-Huber (conseillère nationale ZH)	proposition de la direction
14h10	Informations du groupe parlementaire Balthasar Glättli (président du groupe parlementaire)	
14h20	Informations des Jeunes Vert-e-s Julia Küng et Oleg Gafner (co-présidence des Jeunes Vert-e-s Suisse)	proposition des Jeunes Vert-e-s Suisse
14h30	Partie statutaire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget 2020 • PV de l'AD du 2 novembre 2019 • Informations relatives au renouvellement complet de la présidence 	annexe Budget 2020 annexe PV
14h50	Divers	
15h00	Apéritif	

RÉSOLUTION

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

POUR UNE PROTECTION DU CLIMAT SOCIALE

Lorsqu'il s'agit de politique climatique, les partis bourgeois semblent soudain se découvrir une fibre sociale. Les mêmes partis qui ont, au cours des dernières années, affaibli sans sourciller le droit du bail, réduit les prestations sociales et distribué des cadeaux fiscaux aux actionnaires, luttent contre des mesures de protection du climat sous prétexte qu'elles représenteraient un fardeau social. Ils nous dépeignent des scénarios effrayants sur la base de chiffres exorbitants et fantasmés. Pourtant, la protection du climat peut être réalisée de manière sociale. La clé réside dans les redistributions (écobonus), des technologies plus efficaces, des outils de financement publics incitatifs et une meilleure protection des consommatrices et des consommateurs. Les domaines des bâtiments et des transports sont d'importants leviers. Mais la place financière, elle aussi, joue un rôle décisif. Pour éviter de faire payer des milliards aux contribuables, les investissements dans les technologies fossiles doivent être le plus rapidement possible réorientés vers des infrastructures durables. Les VERTS s'engagent dans ce sens depuis de nombreuses années.

Incitations et redistributions (écobonus) vont de pair

Les taxes incitatives sociales (écobonus) forment l'un des piliers centraux de la politique climatique des VERTS. Il ne s'agit pas d'impôts qui viendraient alimenter le budget de l'Etat, mais sont majoritairement redistribuées à la population. Une [étude d'Infras](#) montre que les taxes incitatives discutées dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ sont socialement acceptables : une plus grande consommation d'énergies fossiles n'aurait ainsi que peu d'incidence sur le budget des personnes à faible ou moyen revenu, et une plus faible consommation leur ferait même faire des économies. L'aménagement du droit de bail les impacte bien plus fortement.

L'étude Infras montre que :

- Tous les ménages-type avec une faible consommation d'énergies fossiles se voient reversés plus d'argent qu'ils n'en dépensent, toutes taxes confondues. Les ménages à faibles revenus bénéficieront ainsi d'un gain de 130 à 150 francs net par an en 2021, et de 180 à 720 francs par an en 2030.
- En 2021, en déduisant les montants redistribués par tête des taxes payées sur les combustibles, les carburants et les billets d'avion, la charge pour les ménages-type à faibles revenus ne dépassera jamais 60 francs net par an, même en cas de grosse consommation d'énergies fossiles.

Ce n'est qu'après 2030, si ces ménages n'ont toujours pas corrigé leur consommation en énergies fossiles, qu'une charge sensiblement plus élevée pèsera alors sur leur budget, malgré la redistribution. Parallèlement aux taxes incitatives, la conversion rapide du parc immobilier à des méthodes de chauffage sans énergies fossiles et à l'efficacité énergétique doit être soutenue par des financements publics. Il n'est pas juste de

renchérir la consommation énergétique lorsque les moyens financiers manquent pour pouvoir économiser de l'énergie au quotidien.

Soulager les propriétaires et protéger les locataires

De plus en plus de villes et de cantons investissent dans la modification de leur approvisionnement énergétique et soutiennent les propriétaires privés. Dans le canton d'Argovie, les VERTS ont lancé une [initiative pour tripler le taux d'assainissement des bâtiments](#) et augmenter les financements publics. Dans le canton de Zurich, le conseiller d'Etat vert Martin Neukom prévoit d'investir chaque année [45 millions de francs dans l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur](#). Le canton de Berne a doublé l'aide financière lors du remplacement d'un chauffage au mazout, déclenchant un véritable boom dans ce domaine. Les villes et les communes lancent des offensives solaires et se fixent des objectifs climatiques ambitieux. Toutes ces mesures créent et garantissent des emplois dans l'économie locale et renforcent la création de valeur ajoutée au niveau local. Toutefois, pour être socialement compatibles, elles doivent être couplées à une plus grande protection des locataires. L'initiative populaire « Davantage de logements abordables », soumise au vote le 9 février prochain, fixe des garde-fous importants en la matière. L'initiative garantit une mise en œuvre sociale de la politique climatique.

Faire des économies grâce à une mobilité respectueuse de l'environnement

Dans nul autre pays au monde ne sont achetées, volontairement, de si chères et lourdes voitures qu'en Suisse. La demande en SUV fossiles croît. Près de la moitié du parc automobile suisse est équipée de [quatre roues motrices](#). Il n'y en a pourtant qu'entre 13 à 15% dans le reste de l'Europe. Cette différence ne s'explique pas par la topographie mais par la prospérité et le pouvoir d'achat élevé des Suissesses et des Suisses. Cette explosion des SUV a pour résultat des coûts de carburant plus élevés. Le surpoids engendré par une propulsion plus puissante et une conception plus massive de ces véhicules entraînent 25% de consommation supplémentaire. Mais, pour les partis bourgeois, lorsqu'il s'agit de compenser l'impact sur le climat des carburants ou d'introduire une taxe d'incitation sociale, pas question de sortir le moindre centime.

C'est le rôle des VERTS d'exposer cette contradiction et de démontrer, sur la base de calculs de coûts réalistes, les avantages économiques du tournant durable à opérer dans les transports. Qui passe d'une voiture 8 litres à une voiture 4 litres économise près de 800 francs par an. Il est encore plus avantageux de partager sa voiture ou de la troquer contre un vélo ou les TP. Même les voitures à propulsions alternatives ne sont plus aujourd'hui plus onéreuses que celles à combustion. Il est ici crucial que la Confédération, les cantons et les communes participent à la construction de nouvelles bornes de recharge électrique. Pour y parvenir, sans incidence budgétaire, de l'argent du Fonds pour les routes nationales devrait être investi. Pour un tournant climatique social, des réductions ciblées devraient aussi être offertes sur le prix des transports publics.

Mesures-clé pour un tournant climatique social

Dans leur [Manifeste](#), les VERTS ont montré la voie vers le zéro émission nette d'ici 2030. Afin de façonner de manière sociale le tournant climatique, les VERTS souhaitent réaliser les mesures-clé suivantes aux plans fédéral, cantonal et communal :

- Les rénovations énergétiques ne doivent pas entraîner la perte de logements abordables. **Des contrôles des loyers doivent ainsi être introduits et la protection contre les résiliations abusives de bail renforcée.** En outre, les taux de répercussion forfaitaires lors d'un assainissement complet doivent être abaissés. Un Oui à l'initiative pour des logements abordables de l'Association suisse des locataires marquerait un pas important dans cette direction.
- L'assainissement du parc immobilier et le passage à un approvisionnement énergétique et de chauffage d'origine renouvelable devraient être accélérés et rendus plus économiques grâce à des financements publics. Pour ce faire, **les fonds du programme Bâtiments doivent être augmentés** et renforcés par des mesures complémentaires prises par les cantons et les communes. Les excédents budgétaires fédéraux des dix prochaines années ne devraient plus être affectés à la réduction de la dette mais au programme Bâtiments ou au Fonds pour le climat prévu par la nouvelle loi sur le CO₂.
- Le développement des transports publics devrait être renforcé, en particulier dans les agglomérations et à la campagne. **Pour en assurer le financement sans augmenter les prix, la part destinée aux agglomérations dans le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération doit être relevée ([motion de Michael Töngi](#)).** En outre, les tarifs des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans doivent être réduits, par exemple au moyen d'un [AG junior de moins de 1'000 francs](#). Cela permettrait de soulager les familles de manière ciblée.
- La baisse rapide des valeurs limites de CO₂ pour le transport des passagers et des marchandises devrait conduire à ce que **tous les nouveaux véhicules fonctionnent sans énergie fossile et soient plus efficaces d'ici 2030.** C'est le seul moyen d'activer la puissance d'innovation de l'industrie automobile spécifiquement pour la protection du climat et de réduire les coûts de consommation élevés.
- Afin d'accélérer le tournant climatique et de le réaliser de manière sociale, la Confédération, les cantons et les communes devront augmenter leurs investissements dans la réduction du CO₂ ces prochaines années. **Et cela vaut aussi pour la place financière suisse. Ce n'est qu'en réorientant rapidement les investissements fossiles vers les technologies durables que des coûts intolérables induits pour la société pourront être évités.** Pour y arriver, des règles du jeu contraignantes pour le secteur financier doivent être fixées dans la nouvelle loi sur le CO₂.

VOTATION DU 17 MAI 2020

INITIATIVE DE RÉSILIATION (INITIATIVE « POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE »)

Objet

L'initiative de l'UDC « Pour une immigration modérée », également appelée « initiative de limitation », exige que le Conseil fédéral mette tout en œuvre, par la voie de la négociation, pour que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'UE cesse d'être en vigueur dans un délai d'un an ou, en cas d'échec, qu'il dénonce unilatéralement cet accord. Elle prend ainsi le risque de mettre un terme aux accords bilatéraux I, ce qui remettrait fondamentalement en cause la voie bilatérale. La dénomination « initiative de limitation » est déjà trompeuse : l'immigration en Suisse est déjà aujourd'hui limitée. Par conséquent, le but de l'initiative est en premier lieu de dénoncer la libre circulation des personnes et de supprimer les mesures d'accompagnement.

Recommandation de la direction et vote au Parlement

- **Direction : non** à l'initiative (unanime)
- **Groupe parlementaire : non** à l'initiative (unanime)

Les trois arguments-clés des VERTS

1. L'initiative de résiliation attise la sous-enchère salariale

Le but principal de l'initiative ne vise pas à limiter l'immigration, mais à supprimer les mesures d'accompagnement : en effet, la fin de la libre circulation des personnes exigée par l'initiative signifierait également la suppression des mesures d'accompagnement. Les VERTS défendent des salaires équitables et des conditions de travail dignes pour toutes et tous. Les mesures d'accompagnement garantissent le respect de conditions minimales de travail et de salaire en Suisse. Les supprimer affaiblirait considérablement la protection salariale et les droits des travailleuses et travailleurs en Suisse.

2. Avec l'initiative de résiliation, l'UDC mène à nouveau une politique du bouc émissaire

Les VERTS militent pour une politique migratoire constructive et équitable qui protège les personnes, rejette l'isolationnisme et refuse le dénigrement. A l'instar des initiatives contre l'immigration de masse et celle dite de mise en œuvre, l'UDC exploite avec cette nouvelle initiative l'image de l'immigration comme bouc émissaire. C'est non seulement destructeur mais cela méprise l'apport important des migrant-e-s à notre pays.

L'initiative de résiliation prive de plus de leurs droits les migrant-e-s établi-e-s en Suisse. Car la libre circulation des personnes ne règle pas uniquement qui peut venir en Suisse et à quelles conditions. Mais permet aussi aux citoyen-ne-s européen-ne-s qui vivent ici de ne pas être discriminé-e-s par rapport aux Suisses. Après des décennies marquées par des durcissements dans la politique migratoire, la libre circulation des personnes a agi comme un puissant contre-poids et a renforcé les droits des migrant-e-s – du moins pour ceux et celles au bénéfice d'un passeport européen.

3. L'initiative de résiliation est un poison pour la Suisse

Isoler la Suisse, comme le vise l'initiative de résiliation, nuit à la population et aux entreprises. Les VERTS s'engagent pour construire des ponts et non des murs. Et donc pour une Suisse qui mise sur un dialogue constructif avec ses voisins. Inscrire dans la Constitution la fin de la libre circulation des personnes et des mesures d'accompagnement aurait pour conséquence de mettre un terme à la voie bilatérale. Ce qui aurait de lourdes conséquences tant pour la population que pour l'économie.

INITIATIVE « POUR UNE 13^e RENTE AVS »

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

PROPOSITION

L'assemblée des délégué-e-s soutient l'initiative populaire fédérale « Pour une 13^e rente AVS » qui sera lancée par l'Union syndicale suisse en mars 2020.

L'INITIATIVE

L'USS a décidé en novembre 2018 de lancer une nouvelle initiative populaire fédérale sur l'AVS. En effet, la situation des retraité-e-s en Suisse est souvent précaire, en particulier pour les femmes, notamment en raison de la baisse des rentes LPP. Les syndicats, tout comme les VERTS, ont toujours plaidé pour un renforcement du 1^{er} pilier, pilier de la solidarité entre les générations, entre hommes et femmes et riches et pauvres.

Cette initiative propose de créer une 13^e rente AVS (en analogie avec le 13^e salaire), soit une augmentation de 8.33% des rentes. Pour rappel, l'initiative « AVSplus » prévoyait un supplément de 10%. Et contrairement à cette dernière, cette nouvelle initiative prévoit une disposition sur les prestations complémentaires : l'augmentation des rentes AVS ne doit pas entraîner une réduction de ces prestations.

ARGUMENTS-CLÉS VERTS

1. Pour une retraite digne

Actuellement, le revenu des premier et deuxième piliers ne permet pas à de nombreuses personnes « de maintenir de manière appropriée (leur) niveau de vie antérieur », comme le veut la Constitution. Les personnes qui partent à la retraite maintenant ou prochainement toucheront en effet moins que les générations précédentes et les rentes ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie. Presque un-e retraité-e sur dix a besoin de prestations complémentaires car sa rente ne suffit pas pour vivre.

En garantissant une 13^e rente AVS, on renforce sensiblement le revenu des rentières et rentiers. En raison du caractère compensatoire de l'AVS, ce sont les bas et moyens revenus qui profiteraient le plus d'un tel supplément. De plus, cotiser à cette rente supplémentaire s'avère, pour cette catégorie de ménages, beaucoup plus avantageux, moins onéreux, que via le 2^e ou 3^e pilier.

Il est également prévu une garantie des acquis aux prestations complémentaires (PC). Il s'agit en effet de s'assurer que les rentiers bénéficiaires des PC, soit ceux qui ont le plus

besoin d'un supplément de rente, ne se retrouvent pas plus mal loti-e-s qu'aujourd'hui en cas d'adoption de l'initiative.

2. Pour l'égalité

Les femmes sont particulièrement tributaires d'une AVS performante. Un tiers ne perçoit en effet qu'une rente AVS et les retraitées reçoivent souvent de plus petites rentes de leur caisse de pension en raison d'arrêts de travail dus à la maternité, à l'éducation des enfants ou au soutien apporté aux proches. Or, l'AVS est la seule assurance sociale qui prend en compte ce travail de soins et d'assistance non rémunéré dans le calcul des rentes. Une 13^e rente AVS profiterait donc davantage aux femmes.

3. Pour une AVS forte

L'AVS est le pilier principal de notre prévoyance vieillesse et de notre Etat social : c'est l'institution sociale où la solidarité est la plus présente et la plus développée. Grâce à son système, la solidarité est particulièrement marquée entre les pauvres et les riches, mais aussi entre les générations, entre les personnes sans enfant et les parents, et entre femmes et hommes.

Cette 13^e rente AVS est finançable (coûts estimés : env. 3.5 milliards de francs par année), soit par une augmentation des cotisations salariales ou d'autres sources de financement solidaire. Mais il s'agit aussi d'agir globalement sur le marché du travail en luttant contre les discriminations salariales, le sous-emploi, en offrant une meilleure conciliation travail-famille et en améliorant la situation des travailleurs et travailleuses seniors.

TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution fédérale est modifiée comme suit (sous réserve de modification de la part de la Chancellerie fédérale) :

Art. 197 ch. 12 (nouveau)

12. Disposition transitoire relative à l'art. 112 (assurance-vieillesse, survivants et invalidité)

1. Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont droit à un supplément à hauteur d'un douzième de leur rente annuelle.
2. Le supplément annuel est versé au plus tard dès le début de la deuxième année civile qui suit l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.
3. La loi garantit que le supplément n'entraîne pas de réduction des prestations complémentaires ou la perte du droit auxdites prestations.

PROPOSITION DES JEUNES VERT-E-S SUISSE

++++ proposition des Jeunes Vert-e-s à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++++

APPEL À SOUTENIR LA GRÈVE « STRIKE FOR FUTURE » ET LA MANIFESTATION AGRO-ALIMENTAIRE « MANGER EST UN ACTE POLITIQUE ! »

Après les élections pour le climat du 20 octobre 2019, il faut des actes. Rapidement et résolument. Il ne nous reste qu'une décennie environ pour poser les jalons décisifs en vue de la neutralité carbone. Et la Suisse doit se montrer pionnière pour y parvenir en 2030 déjà (selon le manifeste sur le climat des VERTS).

Les élections d'octobre ont donné un signal clair. Il n'y a guère de parti qui puisse encore nier la crise climatique. Pourtant la volonté politique d'agir est beaucoup trop faible. La forte pression du mouvement pro-climat reste par conséquent nécessaire pour accélérer les réformes requises par une économie circulaire post-carbone, renouvelable et sociale. De même, il faut de larges alliances à même de concevoir des solutions d'avenir.

En organisant la grève « Strike for Future » le 15 mai 2020, les grévistes du climat franchissent une nouvelle étape en s'associant à d'autres organisations et mouvements en vue de cette journée d'actions. Après la grève des écoles de l'année passée, ils s'adressent à l'ensemble de la société.

De plus, une manifestation se déroulera à Berne le 22 février 2020 en faveur d'une économie agro-alimentaire sociale, paysanne et écologique. Un dossier que les VERTS ont réussi à inscrire à l'agenda politique grâce à leur initiative pour des aliments équitables. Cette manifestation est organisée par l'alliance « Landwirtschaft mit Zukunft » (agriculture d'avenir) en partenariat avec les grévistes du climat.

Les VERTS et les Jeunes Vert-e-s soutiennent la grève « Strike for Future » et la manifestation agro-alimentaire « manger est un acte politique ! » et appellent leurs membres et sympathisant-e-s à s'engager le 22 février pour une agriculture écologique et le 15 mai pour la neutralité carbone.

Les directions des VERTS et des Jeunes Vert-e-s invitent leurs sections à soutenir activement la préparation de la grève « Strike for Future ». Toutes les sections, si possible, devraient organiser des séances d'information en vue du 15 mai et soit constituer des groupes locaux d'action ou renforcer ceux qui existent.